

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1398

présenté par

M. Blairy, M. Barthès, M. Beaurain, M. Bovet, Mme Cousin, M. de Fournas, M. de Lépinau,
M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, Mme Florence Goulet, M. Grenon, Mme Laporte,
M. Lopez-Liguori, M. Loubet, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meizonnet, M. Meurin,
Mme Sabatini, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le réseau « France services agriculture » »

les mots :

« un réseau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un projet de loi, il est inutile de nommer un guichet. La nomination relève du domaine réglementaire. Le Conseil d'Etat a lui-même dans son avis sur le projet de loi d'orientation souligné que la dénomination du réseau ne relève pas du domaine de la loi.

De plus, ne pas nommer un réseau spécifique dans la loi peut permettre une plus grande flexibilité, neutralité et adaptabilité.